



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2016-12-002

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2016-12-05-004 - Arrêté n° 2016-1-1499 modifiant l'arrêté portant organisation des services de la préfecture du Cher (1 page)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2016-12-05-004

Arrêté n° 2016-1-1499 modifiant l'arrêté portant
organisation des services de la préfecture du Cher



PRÉFET DU CHER

**DIRECTION de la STRATÉGIE BUDGÉTAIRE
et de la MUTUALISATION des MOYENS**
Bureau des Ressources Humaines
de la Formation et de l'Action Sociale

ARRETE 2016-1- 1499
modifiant l'arrêté portant
organisation des services de la préfecture du Cher

La préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2009 portant réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures du Cher,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 8 juillet 2016 relative à l'organisation des préfectures,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 16 novembre 2016 relative à la création d'une direction ou d'un service des sécurités au sein des préfectures,

Vu l'avis émis par le comité technique dans sa séance du 1^{er} décembre 2016,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 décembre 2009 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

L'organisation des services de la préfecture du Cher, à compter du 2 décembre 2016, est fixée comme suit :

Cabinet de la préfète

- Bureau de la représentation de l'État et de la communication
- Service des sécurités
 - Bureau de la sécurité civile
 - Bureau de la sécurité intérieure

Place Marcel Plaisant – CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex – www.cher.pref.gouv.fr

Secrétariat Général

- Service de coordination des politiques publiques
- Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
- Cellule performance
- Conseiller de prévention
- Référent départemental fraude
- Assistant de service social

Direction de l'action territoriale

- Bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières
- Bureau de l'ingénierie territoriale
- Bureau du contrôle de légalité et du conseil

Direction de la citoyenneté

- Centre d'expertise et de ressources titres
- Bureau des migrations et de l'intégration
- Bureau de la réglementation et des élections
- Bureau des usagers de la route (*jusqu'en novembre 2017*)
Missions de proximité liées au SIV et aux droits à conduire (sanctions)
(*à compter de décembre 2017*)

Direction des ressources humaines et des moyens

- Conseiller mobilité carrière
- Bureau des ressources humaines et des compétences
- Bureau du pilotage budgétaire
- Bureau de la logistique et du soutien

Sous-préfecture de Saint-Amand Montrond

- Secrétariat général

Sous-préfecture de Vierzon

- Secrétariat général

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourges, le 05 DEC. 2016

La Préfète,

Nathalie COLIN

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher